

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 6 octobre 2020 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est absente:

Nathalie Lavoie

Sont également présentes à la séance, mesdames:

Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe
Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Demande au MTQ – Ponceau situé sur le rang de la Carrière
- 10.2 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
- 10.3 Demande d'aide financière – 40^e anniversaire

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 8 septembre 2020

310-10-2020

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 8 septembre 2020.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

1. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2020
2. SADC – Rapport d'activités 2019-2020
3. Offre de services du ministère des Transports du Québec – Déneigement et autres – Route 211

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

311-10-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de septembre 2020 pour une somme totale de 191 647,82 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 62 382,62 \$.

ADOPTÉE

3.2 Autorisation de paiement pour la firme Laboratoire de la Montérégie inc.

312-10-2020

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à la firme Laboratoire de la Montérégie inc. pour la réalisation du contrôle qualitatif lors des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 29798 au montant de 200,00 \$, plus les taxes applicables, pour cinq (5) approbations de matériaux;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de monsieur Éric Letendre, ingénieur de la firme Les Services EXP inc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé le paiement de la facture numéro 29798 au montant de 200,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 3.3 Autorisation de paiement à la Fédération québécoise des municipalités pour des services professionnels concernant la recherche de fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc
-

313-10-2020

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandatée, selon la résolution numéro 242-08-2020 pour la fourniture de services professionnels en recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 1929 au montant de 346,19 \$, plus les taxes applicables, couvrant l'assurance qualité ainsi que la rédaction du rapport;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture 1929 au montant de 346,19 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

- 3.4 Autorisation de paiement pour la firme Shellex Groupe Conseil pour des services professionnels en ingénierie relativement à la réalisation des plans et devis d'assainissement des eaux usées
-

314-10-2020

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 152-05-2020 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec la réalisation des plans et devis du projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 14062 de la firme datée du 29 août 2020 au montant de 7 500,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant la collecte des données et la détermination des besoins ainsi qu'une partie de la coordination avec les intervenants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé, suivant les vérifications faites pour les facturations, le paiement de la facture de la firme Shellex Groupe Conseil au montant de 7 500,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement des services professionnels le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), selon le cas.

ADOPTÉE

- 3.5 Autorisation de paiement à la firme Shellex pour des services professionnels en lien avec la réfection de la rue des Érables
-

315-10-2020

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 397-11-2019 octroyant le mandat à la firme Shellex, pour les services professionnels nécessaires à la réfection de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 14171 d'un montant de 1 000,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant une partie de la mise en plan et le scénario de drainage;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser, au budget courant, le paiement de la facture numéro 14171 d'un montant de 1 000,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

- 3.6 Approbation de paiement pour le diagnostic préliminaire en vue de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la compagnie LNA
-

316-10-2020

CONSIDÉRANT LA résolution 080-03-2019 de ce conseil;

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à la compagnie Laforest Nova Aqua (LNA) Hydrogéologie et Environnement pour la première étape de l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité, soit le diagnostic préliminaire;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2009-26 couvrant une partie des activités de localisation et la description du site de prélèvement ainsi que la mise à jour des aires de protection au montant de 8 851,70 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture de la firme LNA portant le numéro 2009-26 au montant de 8 851,70 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MELCC dans le cadre du Programme de protection accrue des services d'eau potable – volet 1 (PPASEP).

ADOPTÉE

- 3.7 Décompte progressif numéro 3 – Réfection de ponceau et de voirie sur diverses routes
-

Ce point est reporté à la prochaine séance.

- 3.8 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 793 500,00 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2020
-

317-10-2020

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Upton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 793 500,00 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Montant
2016-274	87 699,00 \$
2018-299	705 801,00 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-274 et 2018-299, la Municipalité d'Upton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 14 octobre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	33 500,00 \$	
2022.	34 000,00 \$	
2023.	34 400,00 \$	
2024.	35 000,00 \$	
2025.	35 500,00 \$	(à payer en 2025)
2025.	621 100,00 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-274 et 2018-299 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 octobre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

- 3.9 Emprunts permanents pour la construction d'un garage municipal et la réfection des infrastructures de la rue Brasseur et Monseigneur-Desmarais – Soumissions pour l'émission de billets

318-10-2020

Date d'ouverture :	6 octobre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 octobre 2020
Montant :	793 500,00 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 octobre 2020, au montant de 793 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON

33 500 \$	1,42000 %	2021
34 000 \$	1,42000 %	2022
34 400 \$	1,42000 %	2023
35 000 \$	1,42000 %	2024
656 600 \$	1,42000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,42000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

33 500 \$	1,48000 %	2021
34 000 \$	1,48000 %	2022
34 400 \$	1,48000 %	2023
35 000 \$	1,48000 %	2024
656 600 \$	1,48000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,48000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

33 500 \$	0,75000 %	2021
34 000 \$	0,85000 %	2022
34 400 \$	1,00000 %	2023
35 000 \$	1,10000 %	2024
656 600 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,03000

Coût réel : 1,62910 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Upton accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON pour son emprunt par billets en date du 14 octobre 2020 au montant de 793 500,00 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2016-274 et 2018-299. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

319-10-2020

3.10 Adoption du budget 2020 de la Municipalité d’Upton – Révision numéro 1

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l’unanimité de la conseillère et des conseillers d’adopter la révision numéro 1 du budget 2020 tel que présentée.

ADOPTÉE

320-10-2020

3.11 Dépôt du rôle général de perception

CONSIDÉRANT LES obligations du *Code municipal* en lien avec le dépôt du rôle général de perception;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l’unanimité de la conseillère et des conseillers que soit déposé le rôle général de perception tel que préparé;

QUE ce rôle soit révisé lorsque le budget sera adopté.

ADOPTÉE

4. Administration

321-10-2020

4.1 SPA Drummond – Offre de services révisée pour la gestion du contrôle animalier

CONSIDÉRANT L’offre de services révisée reçue de la part de la Société Protectrice des animaux de Drummond (SPAD) en lien avec la gestion du contrôle animalier de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme prend actuellement en charge cette gestion pour la Municipalité d’Upton;

CONSIDÉRANT L’augmentation des tarifs proposée pour contrer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations quotidiennes de 2,35 \$ à 3,80 \$ par citoyen de la façon progressive suivante :

Année	Tarif par citoyen
2021	2.64 \$
2022	2.93 \$
2023	3.22 \$
2024	3.51 \$
2025	3.80 \$

CONSIDÉRANT QUE la SPA de Drummond est un organisme sans but lucratif, qui a pour mission la protection des animaux et une saine gestion des contrats municipaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la Municipalité poursuive son entente avec la SPA de Drummond aux nouveaux tarifs soumis;

QUE madame Cynthia Bossé soit autorisée à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton en lien avec cette entente.

ADOPTÉE

- 4.2 Autorisation pour l'achat d'un ordinateur portable pour madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe
-

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe prend présentement et depuis plusieurs mois, en charge une partie de ses fonctions en télétravail;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle situation exige qu'elle possède un portable afin de pouvoir effectuer ses tâches efficacement;

CONSIDÉRANT LA soumission numéro 613 de l'entreprise Rive-Tech Informatique proposant un ordinateur portable Dell Inspiron 17 dont les caractéristiques correspondent aux besoins de la Municipalité et d'un montant de 1 199,00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale à procéder à l'achat de cet ordinateur portable au montant de 1 199,99 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 4.3 Autorisation de budget pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique au bureau municipal
-

Ce point est retiré.

- 4.4 Octroi d'un mandat pour la rédaction du journal municipal le Bavard
-

Ce point est retiré.

- 4.5 Dépôt d'une demande d'aide financière au programme RÉCIM – Volet 1 en lien avec la construction d'un édifice comprenant le garage municipal et autres
-

323-10-2020

CONSIDÉRANT LE projet de construction d'un édifice comprenant un garage municipal et un espace de stationnement pour le camion-citerne-pompe ainsi que d'un abri accessoire pour l'entreposage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE soit remplacée et annulée la résolution numéro 453-12-2017 portant sur le même sujet.

ADOPTÉE

- 4.6 Achat de tableaux présentant des édifices patrimoniaux de la Municipalité d'Upton
-

324-10-2020

CONSIDÉRANT L'offre de vente à la Municipalité de monsieur Pierre Bernard pour deux (2) tableaux représentant des édifices patrimoniaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres ont été peintes par madame Carolle Beaudry, ancienne résidente de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de remercier monsieur Pierre Bernard pour sa proposition, mais la Municipalité ne s'implique pas dans l'achat d'œuvre d'art.

REFUSÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

- 5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre 2020 et les prévisions des dépenses du mois d'octobre 2020
-

325-10-2020

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2020 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'octobre 2020 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'octobre 2020, un budget de 11 485,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

- 5.2 Acceptation du budget prévisionnel 2021 de la MRC d'Acton en lien avec le service régional d'inspection
-

326-10-2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton a déposé son budget prévisionnel pour l'année 2021 en lien avec le service régional d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci prévoit une hausse de 5 % sur les salaires ainsi qu'une hausse de 1 175 \$ pour l'installation des logiciels d'Infotech et des bases de données de permis sur un serveur de la MRC plutôt que sur les portables des inspecteurs afin que les municipalités puissent consulter les bases de données localement, moyennant l'achat d'une licence de consultation (280 \$/municipalité/année);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE l'entente avec la MRC d'Acton en lien avec le service régional d'inspection soit renouvelée;

QU'un budget de 31 869,45 \$ soit attribué à ce service;

QUE la licence de consultation des bases de données soit acquise;

QUE soit mentionné à la MRC que ce conseil est d'avis que la hausse salariale de 5 % est inapproprié considérant le contexte actuel;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d’Upton en lien avec ce service.

ADOPTÉE

- 5.3 Demande d’aide financière 2021 pour la formation d’un pompier volontaire au ministère de la Sécurité publique – Programme pompier 1
-

327-10-2020

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

CONSIDÉRANT QU’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Upton désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Upton prévoit la formation d’un (1) pompier pour le programme Pompier I et d’aucun (0) pompier pour le programme pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC d’Acton en conformité avec l’article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation d'un pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

ADOPTÉE

- 5.4 Autorisation de fournir une petite caisse au Service de sécurité incendie
-

328-10-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu de fournir une petite caisse d'un montant de 300 \$ au Service de sécurité incendie afin de répondre aux dépenses courantes.

ADOPTÉE

- 5.5 Remerciements à monsieur Alain Miclette pour ses quarante années au Service de sécurité incendie
-

329-10-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu :

QUE soit transmises des félicitations à monsieur Alain Miclette puisqu'il recevra bientôt une médaille soulignant ses quarante (40) années au sein du Service de sécurité incendie d'Upton. Il s'agit là d'une bien belle récompense pour marquer l'excellence de son parcours professionnel, pour le dynamisme et la motivation sans faille dont il a fait preuve tout au long de ses années de service.

QUE monsieur Benoit Gauthier, directeur du Service incendie d'Upton ainsi que toute la Municipalité remercient chaleureusement monsieur Alain Miclette pour son apport remarquable au sein de l'équipe du Service de sécurité incendie d'Upton et nous espérons pouvoir encore compter sur son expérience pendant plusieurs autres années.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2020

330-10-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'octobre 2020, un budget de 13 400,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Demande de renouvellement de l'entente de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton d'effectuer le déneigement d'une partie du 5^e Rang

331-10-2020

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a procédé, le 10 mars 2016, à la fermeture complète du pont du 5^e Rang au-dessus de la rivière le Renne et qu'il ne prévoit pas son ouverture avant l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture occasionne un détour de plusieurs kilomètres pour les opérations de déneigement de la portion de route entre le pont du 5^e Rang et la limite territoriale de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT LA demande de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin que la Municipalité d'Upton procède au déneigement et au déglçage, pour la saison hivernale 2020-2021, d'une partie du 5^e Rang à partir de la limite territoriale des deux municipalités jusqu'au dernier propriétaire avant le pont;

CONSIDÉRANT QUE des ententes étaient intervenues entre les municipalités pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit acceptée la demande de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin de procéder au déneigement et au déglçage du 5^e Rang à Saint-Théodore-d'Acton, entre la limite territoriale des deux municipalités et l'entrée du pont de la rivière Le Renne jusqu'à la fin de la saison hivernale 2020-2021;

QUE le prix forfaitaire prévu à l'entente initiale de 2016-2017 soit ajusté pour tenir compte de l'IPC annuel pour les saisons 2017-2018 à aujourd'hui;

QUE soit informé l'assureur de l'entente de service entre la Municipalité d'Upton et la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, le renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

ADOPTÉE

- 6.3 Octroi d'un mandat pour la fourniture des abrasifs nécessaires à l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité d'Upton ainsi que la livraison
-

332-10-2020

CONSIDÉRANT QUE les besoins en abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver durant l'année 2020-2021 qui sont de 910 tonnes métriques ainsi que le transport de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été demandées auprès de fournisseurs et que celles-ci sont conforme aux demandes du devis d'appel d'offres et présentent les montants suivants :

Entreprise	Montant avant taxes
Carrière d'Acton Vale Ltée	39 683,50 \$
Carrière St-Dominique Ltée	43 692,50 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le mandat de fourniture d'abrasifs pour l'année 2020-2021 soit octroyé à l'entreprise Carrière d'Acton Vale Ltée au montant de 39 683,50 \$ plus les taxes applicables ;

QUE seules les quantités demandées et livrées seront payables;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton en lien avec ce mandat.

ADOPTÉE

- 6.4 Fourniture de pierre concassée
-

333-10-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité achète en moyenne 800 tonnes de pierre concassée par année;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir un prix concurrentiel;

CONSIDÉRANT L'avantage de faire transporter la pierre concassée, ce qui permettra de mobiliser un travailleur aux travaux plutôt qu'au transport;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque , APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit mandaté monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales à produire un document d'appel d'offres pour l'achat de pierre concassée qui prévoira 600 tonnes par année minimum et un total de 1 000 tonnes à prix garanti, un transport en semi-remorque ainsi qu'un transport en camion douze roues.

ADOPTÉE

- 6.5 Octroi d'un mandat pour les services professionnels en ingénierie requis dans le cadre du projet de prolongement du sentier piétonnier des rues Saint-Éphrem et Carrière
-

334-10-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aller de l'avant avec son projet de prolongement du sentier piétonnier des rues Saint-Éphrem et Carrière;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été réalisé après de firmes d'ingénierie offrant ce type de services afin d'obtenir le plus bas prix conforme;

CONSIDÉRANT LA réception de soumissions de la part de six (6) firmes;

CONSIDÉRANT QUE les firmes n'ont pas toutes les mêmes inclusions à leurs prix, mais qu'après l'analyse précise de celles-ci, la firme Shellex Infrastructure présente le meilleur rapport qualité-prix avec un montant de 19 650 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit octroyé le mandat de services professionnels en ingénierie pour le prolongement du sentier piétonnier des rues Saint-Éphrem et Carrière à la firme Shellex Infrastructures au montant de 19 650 \$ plus les taxes;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton en lien avec ce mandat.

ADOPTÉE

- 6.6 Autorisation de paiement à l'entreprise DRUMCO Construction pour le suivi des installations de la centrale Régulvar au garage municipal
-

335-10-2020

CONSIDÉRANT l'installation de la centrale Régulvar par l'entreprise Drumco Construction au garage municipal pour la détection du monoxyde de carbone et le fonctionnement du système de ventilation;

CONSIDÉRANT QUE les deux visites de suivi prévues ont été réalisées et que l'équipement n'est plus sous garantie;

CONSIDÉRANT LES coûts de 1 568,88 \$ plus les taxes pour la première visite (après un escompte de 30 % de Régulvar) et de 1 563,55 \$ plus taxes (après l'escompte de 30 % de Régulvar) pour un total de 3 132,43 \$ plus taxes et d'un montant de 2 192,43 \$ plus taxes après l'escompte de Drumco;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé le paiement de cette facture au montant de 2 192,43 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 6.7 Attestation de fin de travaux – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), projet numéro 2018-838
-

336-10-2020

CONSIDÉRANT L'adoption de la résolution numéro 370-10-2018 autorisant l'exécution des travaux scellement de fissures sur diverses routes par l'entreprise Perma Route inc.;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau, directeur du Service des travaux publics atteste la fin des travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité d'Upton décrète, par la présente résolution que les travaux de scellement de fissures dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) sont complétés.

ADOPTÉE

- 6.8 Vente du camion usagé six (6) roues du Service des travaux publics
-

337-10-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vient d'acquérir un camion dix (10) roues en remplacement du camion six (6) roues actuel de marque International datant de l'année 1991 et devenu inadéquat pour les opérations de déneigement d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton entame le processus de vente du camion usagé six (6) roues du Service des travaux publics pour la somme de 6 000,00 \$ non négociable, tel quel et sans garantie légale, sous réserve de la réception du nouveau camion;

QUE l'acquéreur prendra possession du camion à la date déterminée par la Municipalité.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et nous l'a transmis pour adoption;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE

7.2 Octroi d'un mandat pour la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable de la Municipalité d'Upton

CONSIDÉRANT LE mandat octroyé à la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour la réalisation d'un document d'appel d'offres visant à trouver une entreprise pouvant effectuer la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LES soumissions conformes reçues :

Entreprise	Montant avant taxes
SIMO	8 700,00 \$
Nordikeau	12 810,00 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de messieurs Samuel Veilleux, ing. jr. et Dominic Lachance, ing. à la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération Québécoise des municipalités;

338-10-2020

339-10-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le mandat soit octroyé à l'entreprise SIMO Management au montant de 8 700,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE seules les quantités réalisées seront payées;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement des services professionnels le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton en lien avec ce mandat.

ADOPTÉE

- 7.3 *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2015-270-01 modifiant le Règlement 2015-270 décrétant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts*
-

340-10-2020

Monsieur Mathieu Beaudry donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement relatif aux raccordements dans les réseaux d'égouts de la Municipalité d'Upton.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie est mise à la disposition du public.

- 7.4 *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2020-329 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité d'Upton*
-

341-10-2020

Monsieur Alain Joubert donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité d'Upton.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie est mise à la disposition du public.

8. Loisirs, culture et vie communautaire

- 8.1 *Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de septembre 2020*
-

Aucun document n'est déposé.

8.2 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.3 Autorisation de remboursement des frais de non-résident pour les activités de loisirs

342-10-2020

CONSIDÉRANT LES trois (3) demandes de remboursement de frais de non-résidents reçues au cours du mois de septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE toutes les demandes étaient accompagnées des documents exigés;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de monsieur Michael Bernier, Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit remboursé un montant de 150 \$ chacun pour les frais de non-résidents reliés aux activités de loisirs.

ADOPTÉE

8.4 Autorisation de présenter une demande dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés – Prolongement du sentier piétonnier des rues Saint-Éphrem et Carrière

343-10-2020

CONSIDÉRANT L'appel de projets en cours dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongement du sentier piétonnier sur les rues Saint-Éphrem et Carrière cadre parfaitement dans les critères d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation budgétaire de ce projet, réalisée en 2019, est de 65 000,00 \$ et comprend le prolongement du trottoir dans le périmètre urbain et l'aménagement dans le périmètre rural, le piquetage, la fermeture des fossés, l'aménagement et la réparation des lieux des travaux sans toutefois inclure les services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est d'un montant maximal de 25 000,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé le dépôt de la demande d'aide financière dans le programme Nouveaux horizons pour les aînés en lien avec le prolongement du sentier piétonnier des rues Saint-Éphrem et Carrière.

ADOPTÉE

8.5 Autorisation et appuie au Regroupement Récréatif d'Upton pour l'implantation d'un terrain de pickleball au Parc des loisirs

344-10-2020

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement Récréatif d'Upton est un acteur important des loisirs tant pour les jeunes que pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement Récréatif d'Upton est autonome dans la planification et l'organisation des activités de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'espace disponible du terrain de la Municipalité au Parc des loisirs est suffisamment grand pour un terrain de pickleball;

CONSIDÉRANT QU'UN terrain de pickleball favoriserait l'adoption et le maintien de la qualité de vie et la santé des aînés sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée la construction d'un terrain de pickleball sur le terrain appartenant à la Municipalité du Parc des loisirs;

QUE la Municipalité appuie les démarches du Regroupement Récréatif d'Upton pour l'implantation d'un terrain de pickleball au Parc des loisirs.

ADOPTÉE

8.6 Autorisation de budget pour l'organisation d'un concours de dessins pour l'Halloween

345-10-2020

CONSIDÉRANT LES consignes de la Santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire proposer une activité d'Halloween aux enfants permettant de respecter les règles sanitaires;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé un budget approximatif de 500 \$ pour l'organisation d'un concours de

dessins d'Halloween en concordance avec les règles sanitaires.

ADOPTÉE

8.7 Autorisation de dépenses pour la bibliothèque municipale

346-10-2020

CONSIDÉRANT LA demande de madame Maryse Jeannotte, responsable de la bibliothèque de faire l'achat de nouveaux livres pour un montant de 800,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé un budget de 800,00 \$ pour les mois d'octobre et novembre 2020 destiné à l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2020

Le rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2020 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Adoption du *Règlement numéro 2020-325 modifiant le règlement 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de motel autorisées dans la zone 207*

347-10-2020

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de faire passer de cinq (5) à dix (10) le nombre maximal d'unités de motel autorisées dans la zone à dominance commerciale numéro 207;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Mathieu Beaudry lors d'une séance du conseil tenue le 10 mars 2020;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 18 août 2020, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 10 mars 2020;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 18 août 2020;

ATTENDU QUE la conseillère et les conseillers ont reçu le présent projet de règlement plus de soixante-douze (72) heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

9.3 Adoption du *Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usagers dans la zone 402*

348-10-2020

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les ateliers d'entretien de véhicules et les établissements commerciaux reliés aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur dans la zone à dominance industrielle numéro 402;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Claude Larocque lors d'une séance du conseil tenue le 10 mars 2020;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 10 mars 2020;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 18 août 2020;

ATTENDU QUE la conseillère et les conseillers ont reçu le présent projet de règlement plus de soixante-douze (72) heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

9.4 Demande de dérogation mineure – Lot 1 957 636 situé sur la rue Principale

349-10-2020

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure d'autoriser l'aménagement de quinze (15) cases de stationnement pour un nouvel usage commercial de classe E-3.

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3.2 du *Règlement de zonage* 2002-90 indique une (1) case par 150 mètres de superficie de terrain, soit un minimum de vingt-cinq (25) cases;

CONSIDÉRANT L'avis public émis afin que les personnes intéressées puissent se faire entendre devant le conseil municipal à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée la demande de dérogation mineure pour le lot 1 957 636 situé sur la rue Principale.

ADOPTÉE

9.5 Demande de modification au règlement d'urbanisme – 449, Montée Beaudoin

350-10-2020

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une autorisation de l'usage agricole classe A, B ou C aux usages autorisés dans la zone 508;

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite en vue de la construction d'une serre et d'un poulailler attachés au garage de la maison résidentielle afin d'y produire des fruits et légumes, plantes et produit connexes dans le but d'en faire la vente;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit refusée la demande de modification au règlement d'urbanisme de l'usage agricole classe A, B ou C dans la zone 508 située au 449, Montée Beaudoin.

REFUSÉE

Monsieur Ghyslain Phaneuf se retire de l'assemblée

- 9.6 Demande de modification au règlement d'urbanisme – rue du Notaire
-

351-10-2020

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une autorisation de modification de zonage pour la construction de deux (2) immeubles à logement de six (6) unités chacun réparti sur trois (3) terrains;

CONSIDÉRANT QUE la demande initiale était plutôt la construction de deux (2) triplex répartis sur deux (2) terrains;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée la demande de modification au règlement d'urbanisme afin d'autoriser la construction de deux (2) immeubles à six (6) logements chacun sur la rue du Notaire;

QUE soit mandaté le service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la rédaction d'un projet de règlement.

ADOPTÉE

Monsieur Ghyslain Phaneuf revient à l'assemblée

10. Divers

- 10.1 Demande au MTQ – Ponceau situé sur le rang de la Carrière
-

352-10-2020

CONSIDÉRANT LA plainte des résidents du 378, rang de la Carrière à l'effet que le passage de poids lourds sur le ponceau en face de leur maison occasionne beaucoup de vibrations;

CONSIDÉRANT QUE ce ponceau appartient au ministère des Transports du Québec (MTQ);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers qu'une demande de modification/réparation soit transmise au MTQ.

ADOPTÉE

- 10.2 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
-

353-10-2020

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit demandé au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QUE soit transmise une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉE

10.3 Demande d'aide financière – 40^e anniversaire

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 072-03-2020 du présent conseil où il avait été résolu qu'un montant de 135,00 \$ plus les taxes applicables serait versé, à titre de commandite pour le vin d'honneur lors de la fête du 40^e anniversaire d'ordination du Chanoine Yvon Alix;

CONSIDÉRANT LA facture soumise à la Municipalité, d'un montant de 190,00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la facture pour le vin d'honneur servi lors de la fête du 40^e anniversaire soit remboursée en totalité, soit un montant de 190,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la présente décision est conforme à la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et individus de la Municipalité d'Upton*.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de septembre 2020.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Sylvia Ouellette
Directrice générale adjointe

355-10-2020

356-09-2020

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.